



DOCUMENTS GRAPHIQUES

- Agglomération -

Echelle: 1 / 2000

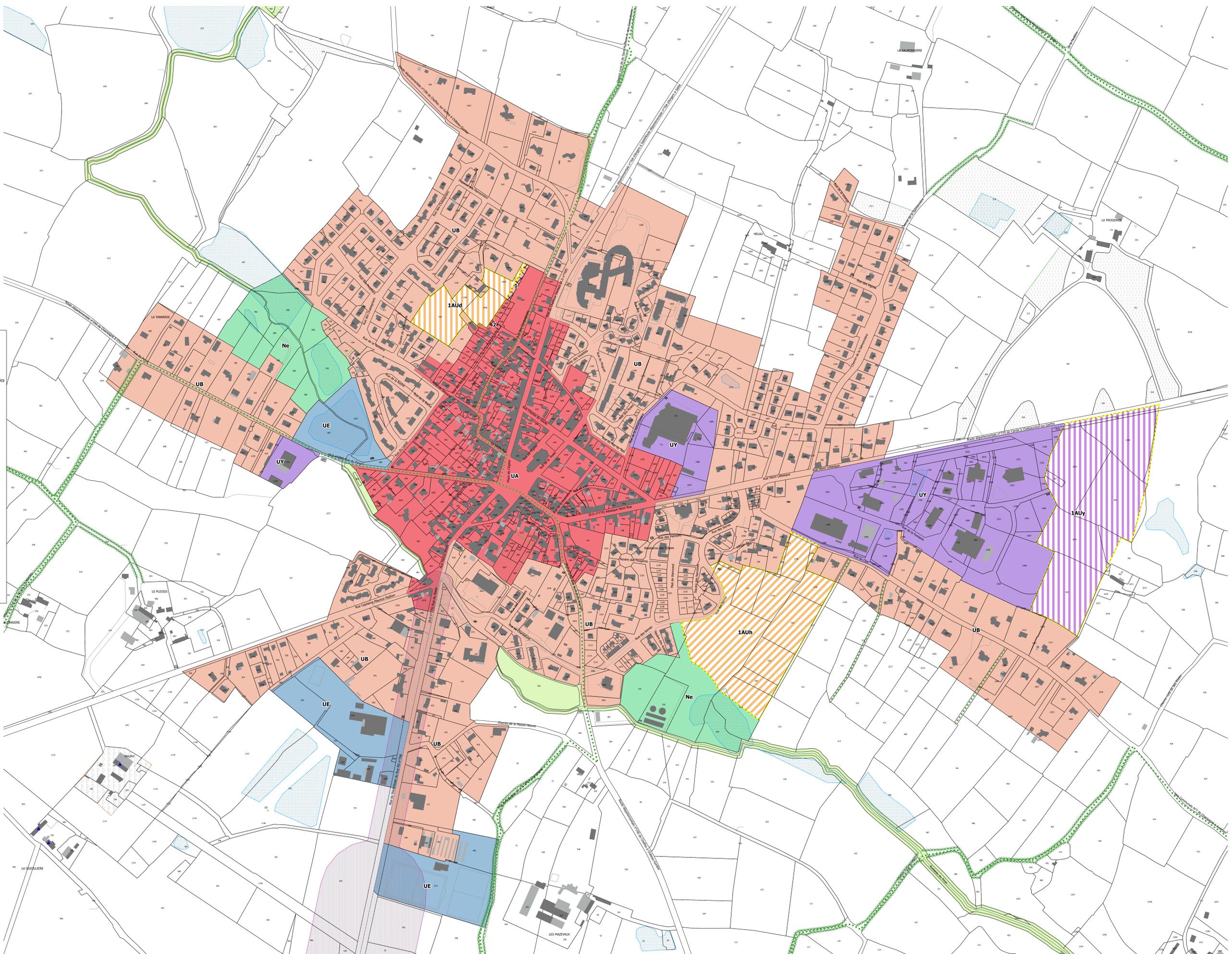


Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal des Hauts d'Anjou en date du 31 janvier 2019 approuvant le PLU de la commune déléguée de Champagne

Légende

- ZONAGE**
- UA - zone urbaine centrale dense du centre-bourg
 - UB - zone urbaine d'extension du bourg à vocation principale d'habitat
 - UE - zone urbaine destinée à accueillir les activités sportives, culturelles, de loisirs et tourisme et les équipements publics
 - UY - zone urbaine destinée à l'implantation des activités artisanales, industrielles, commerciales, et de services
 - 1AUd - zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
 - 1AUh - zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
 - 1AUy - zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'activités
 - A - zone agricole
 - Ah - secteur agricole de hameau constructible
 - AyC - secteur d'activités de la Cochetière
 - AyG - secteur d'activités de la Gringuenière
 - AyP - secteur d'activités de la Pièce Bourgeoise
 - N - zone naturelle et forestière
 - Ne - secteur naturel d'équipements légers de plein-air et sanitaires
 - Ng - secteur naturel du Golf de Champagne
 - Np - secteur naturel patrimonial
 - Nt - secteur naturel de tourisme et loisirs
- AUTRES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**
- Emplacement réservé
 - Périmètre d'OAP
 - Bois protégé au titre de l'article L151-23 CU
 - Espace boisé classé
 - Zones humides (pré-localisation DREAL)
 - Espace vert à conserver au titre de l'article L151-19 CU
 - Hales protégées au titre de l'article L151-23 CU
 - Chemins à préserver au titre de l'article L151-38 CU
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- AUTRES INFORMATIONS**
- Entités archéologiques
 - Bande de nuisances sonores
 - Ancien dépôt d'ordures

- Liste des emplacements réservés
- 1 - Extension du cimetière (commune bénéficiaire) - 547 m²
 - 2 - Accès au secteur 1AUd (commune bénéficiaire) - 165 m²



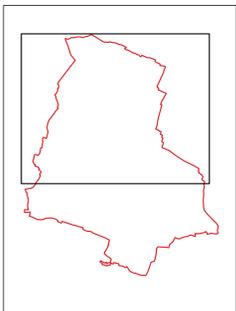
Révision du Plan Local d'Urbanisme de CHAMPIGNÉ



DOCUMENTS GRAPHIQUES

- Territoire nord -

Echelle: 1 / 5000

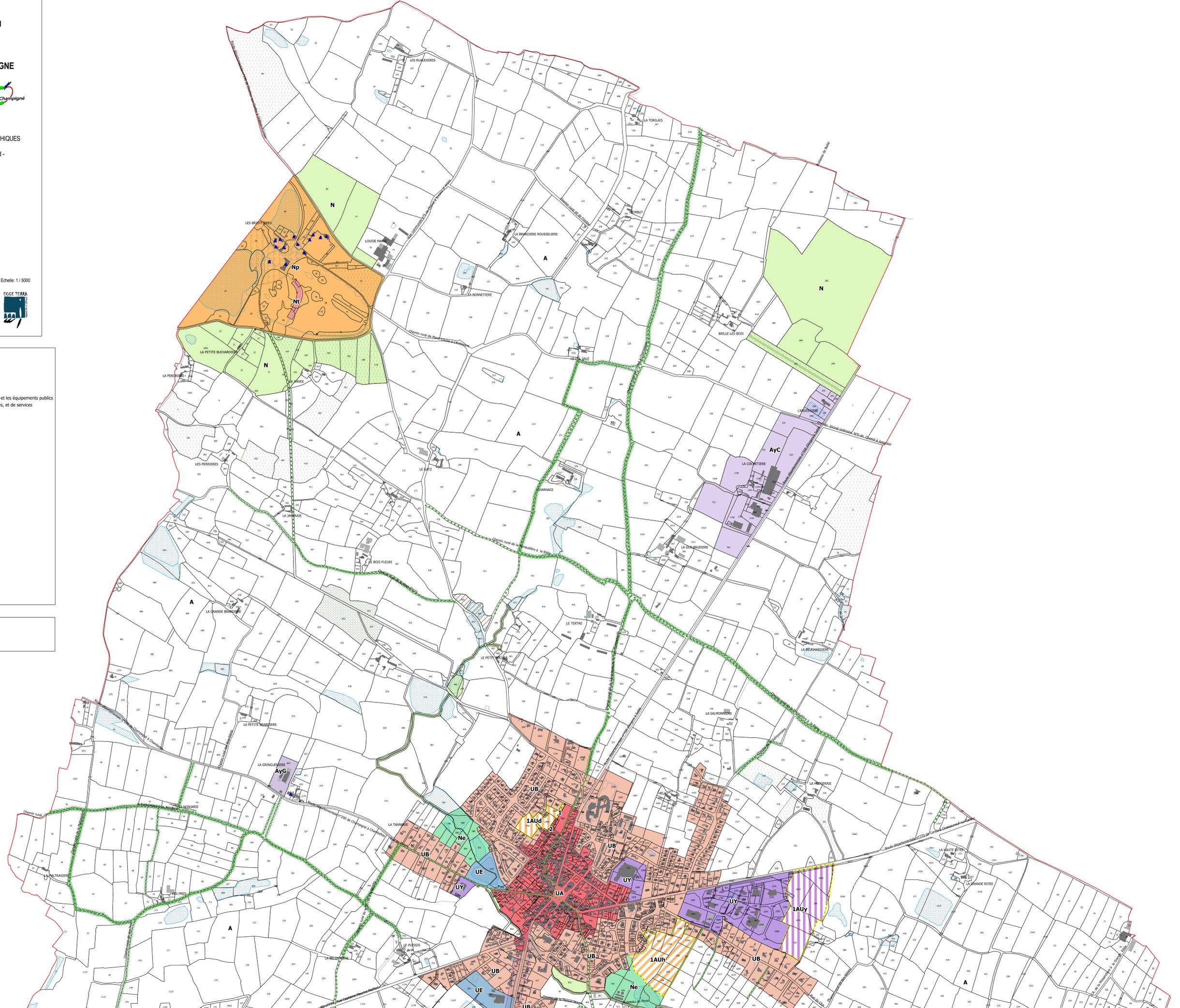


Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal des Hauts d'Anjou en date du 31 janvier 2019 approuvant le PLU de la commune déléguée de Champigné

Légende

- ZONAGE**
- UA - zone urbaine centrale dense du centre-bourg
 - UB - zone urbaine d'extension du bourg à vocation principale d'habitat
 - UE - zone urbaine destinée à accueillir les activités sportives, culturelles, de loisirs et les équipements publics
 - UY - zone urbaine destinée à l'implantation des activités artisanales, industrielles, commerciales, et de services
 - 1AUd - zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
 - 1AUh - zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
 - 1AUy - zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'activités
 - A - zone agricole
 - Ah - secteur agricole de hameau constructible
 - AyC - secteur d'activités de la Cochetière
 - AyG - secteur d'activités de la Gringuenière
 - AyP - secteur d'activités de la Pièce Bourgeoise
 - N - zone naturelle et forestière
 - Ne - secteur naturel d'équipements légers de plein air et sanitaires
 - Ng - secteur naturel du Golf de Champigné
 - Np - secteur naturel patrimonial
 - Nt - secteur naturel de tourisme et loisirs
- AUTRES PRESCRIPTIONS RELEMENTAIRES**
- Emplacement réservé
 - Périmètre d'OAP
 - Bois protégé au titre de l'article L151-23 CU
 - Espace boisé classé
 - Zones humides (pré-localisation DREAL)
 - Espace vert à conserver au titre de l'article L151-19 CU
 - Hales protégées au titre de l'article L151-23 CU
 - Chemins à préserver au titre de l'article L151-38 CU
- AUTRES INFORMATIONS**
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Entités archéologiques
 - Bande de nuisances sonores
 - Ancien dépôt d'ordures

- Liste des emplacements réservés**
- 1 - Extension du cimetière (commune bénéficiaire) - 547 m²
 - 2 - Accès au secteur 1AUd (commune bénéficiaire) - 165 m²

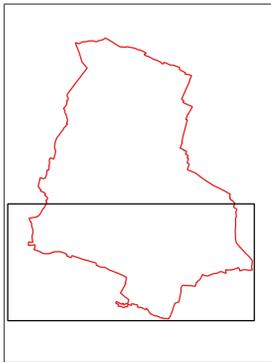


Révision du Plan Local d'Urbanisme de CHAMPIGNÉ



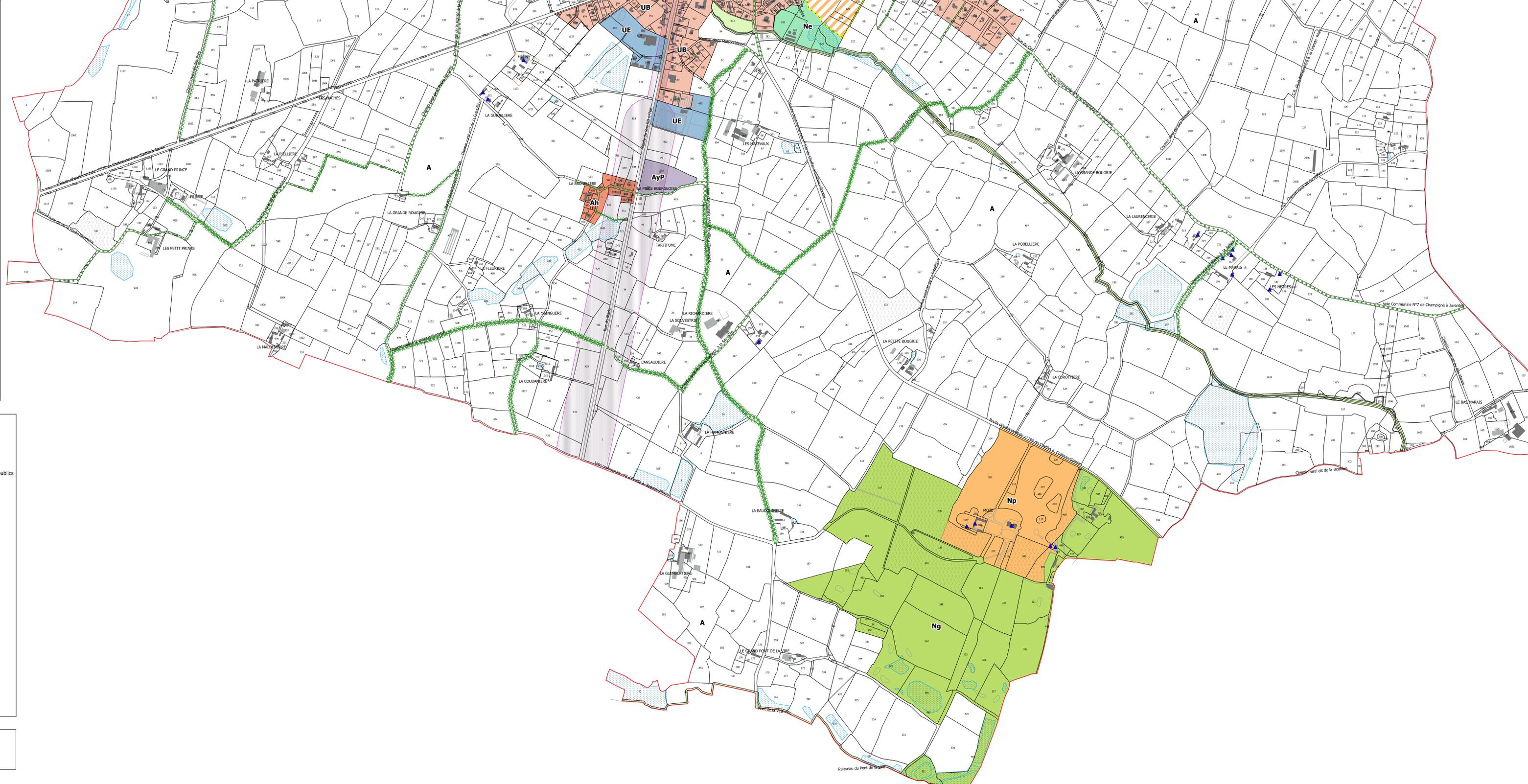
DOCUMENTS GRAPHIQUES

- Territoire sud -



Echelle: 1 / 5000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal des Hauts d'Anjou en date du 31 janvier 2019 approuvant le PLU de la commune déléguée de Champigné



Légende

- ZONAGE**
- UA - zone urbaine centrale dense du centre-bourg
 - UB - zone urbaine d'extension du bourg à vocation principale d'habitat
 - UE - zone urbaine destinée à accueillir les activités sportives, culturelles, de loisirs et tourisme et les équipements publics
 - UY - zone urbaine destinée à l'implantation des activités artisanales, industrielles, commerciales, et de services
 - 1AUd - zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
 - 1AUh - zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
 - 1AUy - zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'activités
 - A - zone agricole
 - Ah - secteur agricole de hameau constructible
 - AyC - secteur d'activités de la Cochetière
 - AyG - secteur d'activités de la Gringuenière
 - AyP - secteur d'activités de la Pièce Bourgeoise
 - N - zone naturelle et forestière
 - Ne - secteur naturel d'équipements légers de plein air et sanitaires
 - Ng - secteur naturel du Golf de Champigné
 - Np - secteur naturel patrimonial
 - Nt - secteur naturel de tourisme et loisirs
- AUTRES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**
- Emplacement réservé
 - Périmètre d'OAP
 - Bois protégé au titre de l'article L151-23 CU
 - Espace boisé classé
 - Zones humides (pré-localisation DREAL)
 - Espace vert à conserver au titre de l'article L151-19 CU
 - Haias protégées au titre de l'article L151-23 CU
 - Chemins à préserver au titre de l'article L151-38 CU
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- AUTRES INFORMATIONS**
- Entités archéologiques
 - Bande de nuisances sonores
 - Ancien dépôt d'ordures

- Liste des emplacements réservés
- 1 - Extension du cimetière (commune bénéficiaire) - 547 m²
 - 2 - Accès au secteur 1AUd (commune bénéficiaire) - 165 m²